

CHARTE ETHIQUE

Version 2 – 13/11/2023

SOMMAIRE

- 01** Conformité à la législation
- 02** Respect des personnes
- 03** Concurrence loyale
- 04** Relations avec les partenaires
- 05** Lutte contre la corruption
- 06** Conflits d'intérêts
- 07** Confidentialité
- 08** Sincérité de l'information comptable et financière
- 09** Protection des actifs de l'entreprise
- 10** Santé et sécurité sur le lieu de travail
- 11** Protection de l'environnement
- 12** Communication avec les tiers
- 13** Mise en oeuvre

PRÉAMBULE

La société Removall SAS, dénommée ci-après l'Entreprise s'engage à devenir une entreprise à mission au titre de l'article 176 de la loi du 22 mai 2019, dite Loi Pacte. A ce titre elle s'est fixée comme objectif d'accélérer le développement de solutions à impact positif sur le climat, les communautés et la biodiversité.

Cette Charte Ethique a pour objectif de définir les valeurs et les pratiques que chaque membre de l'Entreprise doit respecter au quotidien dans l'exercice de ses fonctions. Ces valeurs incluent l'intégrité, l'éthique, la responsabilité sociétale, la loyauté, le respect de la personne, la transparence, la lutte contre la corruption et la concurrence déloyale.

Tous les membres de l'Entreprise, y compris les mandataires sociaux, les directeurs, les cadres et les employés, ainsi que tous les partenaires associés à l'Entreprise, dénommés ci-après par Partenaires, tels que les clients, les fournisseurs, les développeurs de projets, les courtiers de projets, les conseillers, les commissaires aux comptes, les consultants, les sous-traitants, les agents et autres intermédiaires représentant Removall SAS, sont soumis à cette Charte Ethique.

Les principes énoncés dans cette Charte encouragent Removall SAS à mener ses affaires de manière à maintenir et renforcer la confiance de ses clients et parties prenantes.

Chaque membre de l'Entreprise, indépendamment de son niveau hiérarchique, doit respecter les règles énoncées dans cette Charte, et veiller à ce que les autres membres de son équipe ou les personnes sous sa responsabilité les respectent également.

Le Comité Exécutif de Removall a approuvé cette Charte Ethique en date du 24/04/2023. Elle prend effet à compter de cette même date et pourra être modifiée en fonction des besoins.

01 **CONFORMITE A LA LEGISLATION**

L'Entreprise s'engage à respecter les lois et réglementations en vigueur dans tous les pays où elle opère. Le respect de la loi est une valeur fondamentale pour l'Entreprise, et il incombe à chaque Collaborateur de se familiariser avec les lois et réglementations applicables, ainsi que les politiques et directives de l'Entreprise relatives à ses activités.

Les Collaborateurs sont tenus de se tenir informés des règles applicables dans leur domaine de responsabilité au sein de l'Entreprise, de les respecter et de contacter les services compétents pour obtenir des informations et des conseils en cas de doute ou de besoin.

02 **RESPECT DES PERSONNES**

L'Entreprise base la gestion des ressources humaines, l'animation des Collaborateurs et les relations entre eux sur la confiance, le respect mutuel et la dignité. Elle s'engage à appliquer une politique de ressources humaines équitable et conforme aux lois, et interdit toute forme de discrimination.

En outre, tout type de pression, poursuite ou harcèlement moral ou sexuel est formellement interdit. Chaque Collaborateur a le droit au respect de sa vie privée, y compris en ce qui concerne la protection de ses données informatiques. Enfin, l'Entreprise accorde une importance primordiale à la sécurité des Collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions.

03 **CONCURRENCE LOYALE**

Removall SAS s'assure que la concurrence soit équitable et loyale en respectant les règles établies. L'Entreprise rejette toutes les pratiques commerciales et concurrentielles déloyales, y compris les ententes avec les concurrents ou les pratiques concertées impliquant la répartition des clients, des marchés ou des prestations.

Toutes les formes d'accords formels ou informels qui restreignent la libre concurrence ou faussent la concurrence loyale sont prohibées. Removall SAS fixe indépendamment les conditions financières et les concurrents ainsi que les clients ont la liberté de prendre leurs propres décisions.

04 **RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES**

Removall SAS maintient des relations fondées sur l'honnêteté et l'équité avec toutes ses parties prenantes, en particulier ses Partenaires conformément à ses principes éthiques énoncés en préambule. Ainsi, l'entreprise s'engage à respecter ses engagements contractuels et à honorer ses accords commerciaux dans leur lettre et leur esprit.

Les collaborateurs doivent agir avec professionnalisme, en adéquation avec les valeurs de l'Entreprise, engagement, rigueur, solidarité et transparence.

La stratégie commerciale est mise en place conformément à la réglementation locale en France et à l'étranger. De plus, Removall SAS se conforme aux règles spécifiques régissant les marchés privés et publics, quelle que soit la zone géographique concernée.

L'entreprise sélectionne ses prestataires sur la base de critères de qualité, de performance, de coût et d'adéquation à ses besoins, et elle s'assure que ses Partenaires respectent les droits de l'homme, la loyauté des pratiques de vente et de marketing, la protection des informations confidentielles et de la propriété intellectuelle, la lutte contre la corruption, et plus largement, l'éthique des affaires.

Les collaborateurs doivent sélectionner leurs Partenaires sur une base objective, sans favoritisme ni discrimination, en appliquant un processus de sélection rigoureux.

Dans certains cas, les collaborateurs peuvent avoir besoin de faire appel à des prestataires commerciaux externes tels que des apporteurs d'affaires ou des sous-traitants pour des prestations de service. Avant de conclure une relation d'affaires avec ceux-ci, les collaborateurs doivent s'assurer que les vérifications appropriées sont effectuées et qu'ils se sont engagés à se conformer aux exigences de la Charte Ethique au même titre que les Partenaires.

05 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Removall SAS se mobilise contre la corruption, le trafic d'influence, la concussion, la prise illégale d'intérêt, le détournement de fonds publics, le favoritisme ou toute autre forme de comportement contraire à l'éthique dans les pays où elle opère. L'entreprise se conforme aux lois nationales et internationales relatives à la lutte contre la corruption dans tous les pays où elle exerce ses activités.

06 **CONFLITS D'INTERETS**

Le conflit d'intérêts survient lorsque l'un des Collaborateurs de Removall SAS est en mesure d'influencer une décision de l'Entreprise qui pourrait lui conférer un avantage personnel ou avantager un membre de sa famille ou un proche. Ainsi, toutes les décisions commerciales de l'Entreprise sont prises de manière impartiale, sans considération personnelle.

Les activités annexes pour le compte d'une entreprise concurrente, d'un fournisseur ou d'un client, ainsi que les investissements dans de telles entreprises, doivent être signalés à la hiérarchie et approuvés par la Direction.

Les Collaborateurs doivent dévoiler les risques de conflit d'intérêts à leur supérieur hiérarchique ou à la Direction juridique et agir dans l'intérêt de l'Entreprise en toutes circonstances. Ils doivent également s'abstenir de toute action susceptible de créer un conflit d'intérêts, réel ou potentiel, et éviter de tirer un bénéfice personnel, direct ou indirect, de leur fonction au sein de Removall SAS. Dans les situations de conflit d'intérêts, les Collaborateurs ne doivent pas participer aux décisions pertinentes.

07 **CONFIDENTIALITE**

Removall SAS met en place des mesures pour garantir la confidentialité des données, des informations, du savoir-faire, des droits de propriété intellectuelle et industrielle et des secrets d'affaires en relation avec ses activités, tant en interne que dans l'exécution de ses contrats. Il est de la responsabilité de tous les Collaborateurs de préserver la confidentialité des informations relatives à Removall SAS, ses clients, ses fournisseurs et ses Collaborateurs.

Les informations confidentielles ne doivent pas être divulguées sauf si elles ont été rendues publiques de manière autorisée, car leur divulgation non autorisée pourrait nuire à Removall SAS.

Chacun doit veiller à ce que les informations non publiques restent confidentielles.

08 SINCERITE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Removall SAS s'engage à assurer une communication précise, transparente et régulière. La transparence financière permet à l'entreprise de prendre des décisions éclairées basées sur des informations complètes, précises et fiables.

Dans cet objectif, tous les Collaborateurs de Removall SAS sont tenus de produire des comptes précis, réguliers et sincères, reflétant fidèlement la situation financière, le résultat des opérations, les transactions, l'actif et le passif de l'entreprise. Ces documents doivent être élaborés en conformité avec les principes comptables, avec des écritures justifiées par des pièces appropriées émises par des parties de bonne foi.

Removall SAS conserve tous les documents en conformité avec les lois applicables. Tout transfert de fonds fait l'objet d'une attention particulière, notamment en ce qui concerne l'identité du bénéficiaire et la raison du transfert.

09 PROTECTION DES ACTIFS DE L'ENTREPRISE

Les Collaborateurs de Removall SAS ont la responsabilité de gérer les actifs de l'Entreprise de manière responsable et de prendre des décisions commerciales en évaluant de manière transparente les risques et avantages.

Les actifs incluent des éléments tels que des brevets, des marques, des listes de clients et de fournisseurs, des informations sur les marchés, les pratiques techniques et commerciales, les offres commerciales et les études techniques, ainsi que toute autre donnée ou information accessible aux Collaborateurs dans le cadre de leurs fonctions.

L'utilisation des actifs de l'Entreprise à des fins personnelles, illégales ou illicites est strictement interdite. De même, l'utilisation du nom de l'Entreprise à des fins personnelles sur les réseaux sociaux ou sur Internet est également interdite. En aucun cas, un Collaborateur ne peut parler au nom de l'Entreprise sans autorisation expresse de la Direction.

10 **SANTE ET SECURITE SUR LE LIEU DE TRAVAIL**

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LE HARCELEMENT

Le respect des règles de l'Entreprise en matière de santé et de sécurité est une responsabilité partagée entre Removall SAS et ses Collaborateurs. L'Entreprise s'engage à offrir des conditions de travail adéquates à ses employés, y compris en matière de santé et de sécurité, et les employés doivent y contribuer en respectant les règles en place.

Dans le même temps, et en conformité avec son règlement intérieur (article 8, 11, 12 et 13), Removall SAS s'engage à garantir à ses employés et à toutes les parties prenantes un environnement de travail exempt de discrimination fondée sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique ou la religion, la qualité de représentant du personnel, l'exercice d'un mandat syndical, les opinions politiques, le handicap, l'âge et tout autre comportement physique, verbal ou visuel offensant. Toute forme de harcèlement est interdite et sera sanctionnée conformément à la législation en vigueur.

Removall SAS s'engage à traiter tous ses employés avec respect et équité et à promouvoir l'égalité des chances dans tous les aspects de l'emploi. Chaque employé est tenu de respecter la sécurité, les droits et les opinions de ses collègues ainsi que leurs particularités culturelles ou spécifiques. Les dirigeants de Removall SAS doivent également respecter l'égalité entre les sexes au travail.

Removall SAS n'a recours à aucune forme de travail forcé et se conforme aux conventions internationales interdisant le travail des enfants.

L'Entreprise attend de ses Partenaires qu'ils respectent également ces engagements, et assurent ainsi qu'aucun recours au travail d'enfants n'est réalisés dans le cadre de leurs activités.

11 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RESPONSABILITE SOCIETALE

Removall SAS s'engage à préserver les ressources naturelles et énergétiques, à réduire la production de déchets et les émissions nocives dans l'air ou l'eau, ainsi qu'à lutter contre le changement climatique, en respectant les lois et réglementations environnementales en vigueur.

A cette fin, l'entreprise a mis en place une "Charte Développement Durable" notamment dans le cadre de sa politique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Celle-ci est portée par un comité RSE constitué de collaborateurs et établit les actions et les objectifs à suivre en matière d'environnement.

12 COMMUNICATION AVEC LES TIERS

LES MEDIAS, LES RESEAUX SOCIAUX, LES INVESTISSEURS & LES AUTORITES

Afin de garantir la cohérence, la véracité et la conformité des communications, seuls les Collaborateurs autorisés par la Direction Générale sont habilités à répondre aux demandes d'informations des médias, des investisseurs, des régulateurs et autres autorités. Cette autorisation ne peut être déléguée que par ces mêmes personnes autorisées.

Les Collaborateurs sont strictement interdits de créer des pages ou des comptes en ligne au nom de l'Entreprise, d'utiliser ses logos ou de parler en son nom sans autorisation expresse de la Direction Générale.

13 MISE EN OEUVRE

Les Collaborateurs de Removall SAS sont tenus de respecter les principes énoncés dans la Charte Ethique.

Les dirigeants de l'entreprise ont un rôle essentiel à jouer en étant des exemples pour les autres Collaborateurs. En tant qu'interlocuteurs, ils sont tenus de répondre à toutes les questions relatives aux principes de conduite et doivent veiller à ce que les Collaborateurs soient bien informés des valeurs de l'entreprise, en particulier dans leur domaine de responsabilité.

Si un Collaborateur a des questions concernant la présente Charte, il peut s'adresser à son Responsable hiérarchique. Tout manquement aux règles de Removall SAS ou infraction légale doit être signalé sans délai à son autorité hiérarchique de bonne foi et avec des preuves à l'appui.

Fait à Paris, pour Removall SAS

Jérôme Beilin
Directeur Général, Removall

Patrick Demaegdt
Président, Removall



Siège social : 86 Boulevard de Sébastopol, 75003 Paris

www.removall-carbon.com

contact@removall-carbon.com

+ 33 1 45 32 13 04

